



Communiqué de Presse

Le 13 décembre 2018

**Le 14<sup>ème</sup> Grand Prix FAS de l'actionnariat salarié récompense sept entreprises en présence d'Agnès PANNIER-RUNACHER, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances**

**Le Grand Prix FAS de l'actionnariat salarié, créé en 2004, organisé par la Fédération Française des Associations d'Actionnaires Salariés et Anciens Salariés (FAS), met à l'honneur les entreprises développant les meilleures pratiques en matière d'actionnariat salarié.**

La manifestation, placée sous la présidence **d'Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances**, s'est tenue mercredi 12 décembre 2018. La ministre a procédé à la remise des prix en présence de nombreux acteurs du monde de l'épargne salariale. A cette occasion, Agnès Pannier-Runacher a déclaré : « Les salariés doivent être associés aux succès des entreprises dans lesquelles ils travaillent. C'est tout le sens des mesures proposées au Parlement par le Gouvernement pour favoriser le développement de l'épargne salariale, l'intéressement et la participation. Je souhaite que les entreprises, au premier rang desquelles les PME, se saisissent de ces outils ».

Cette cérémonie a été précédée par le colloque du 25<sup>ème</sup> anniversaire de la FAS sur le thème « **L'apport de la loi PACTE pour le développement de l'épargne salariale et de l'actionnariat salarié** », avec 3 tables rondes réunissant des parlementaires, des présidents d'associations d'actionnaires salariés, des chefs d'entreprises et des acteurs de la gestion de l'épargne salariale.

Loïc Desmouceaux, président de la FAS, a rappelé lors de ce colloque l'objectif affiché d'atteindre 10% d'actionnariat salarié en moyenne dans les entreprises françaises, objectif auquel le ministre de l'Economie et des Finances Bruno Le Maire a apporté son soutien dès 2017, lors de la précédente cérémonie du Grand Prix FAS, le jugeant cohérent avec les orientations du Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises.

Loïc Desmouceaux a ajouté : « Nous saluons les avancées proposées dans le cadre du projet de loi PACTE en faveur du développement de l'épargne salariale et de l'actionnariat salarié. Elles constituent un socle législatif important pour permettre aux entreprises de mieux partager la valeur et la gouvernance avec leurs salariés. Nous encourageons le plus grand nombre possible d'entreprises à se saisir des nouvelles opportunités ouvertes par le projet de loi. L'actionnariat salarié ne doit pas seulement être suscité, il faut qu'il soit aussi pérennisé. La fiscalité est à cet égard déterminante et nous souhaitons qu'elle favorise plus fortement qu'aujourd'hui l'actionnariat de très long terme, y compris l'actionnariat salarié, facteur de stabilité du capital des entreprises. »

Pour cette 14<sup>ème</sup> édition organisée par la FAS, en partenariat avec Amundi et LHH-Altedia, Loïc Desmouceaux, Président de la FAS, Xavier Collot, Directeur Epargne Salariale et Retraite d'Amundi, et François Moreau, Président de LHH-Altedia, ont réuni plus de 200 participants pour saluer les **sept entreprises lauréates** récompensées par un jury indépendant. Les prix décernés consacrent non seulement les entreprises fidèles à une démarche exemplaire d'actionnariat salarié telles que ESSILOR LUXOTTICA, SCHNEIDER ELECTRIC ou PIERRE FABRE, mais aussi les nouveaux remarquables entrants qu'ils soient grand comme L'OREAL ou plus petits tels GINGER, SOFTFLUENT ou ECOCO2.

- **GRAND PRIX FAS 2018 : ESSILOR LUXOTTICA**, élu champion toutes catégories pour sa volonté de promouvoir le modèle ESSILOR d'actionnariat salarié dans la fusion avec LUXOTTICA,
- **Prix CAC ALL Tradable : L'OREAL**, pour son entrée remarquable dans l'actionnariat salarié en France et à l'étranger et une bonne gouvernance à l'international,
- **Prix de l'indice Euronext FAS IAS® : SCHNEIDER ELECTRIC**, pour un taux de souscription élevé et en accroissement grâce à des opérations annuelles avec un fort impact à l'étranger,
- **Prix des Sociétés non cotées : PIERRE FABRE**, pour sa grande constance dans l'effort, démontrée par une progression et un pourcentage de participation élevé avec un objectif de 10% du capital en cours de réalisation, mais aussi pour sa maîtrise du problème de liquidité, sa bonne gouvernance et son effort de formation,
- **Prix des ETI, PME, Start-up : SOFTFLUENT**, pour une première opération dans le souci de pérenniser l'entreprise par l'actionnariat salarié, pour l'engagement de l'entreprise et l'implication de son président,
- **Prix des sociétés non cotées sous RES : GINGER**, pour sa créativité sur les dispositifs d'actionnariat proposés, l'effort de son action qui s'inscrit dans la durée, le relais du management sur le terrain et un montage qui permet la maîtrise de la liquidité,
- **Prix Coup de Cœur du Jury : ECO CO2**, pour un bel exemple d'économie participative avec un comité de gouvernance démocratique, un dossier engagé présentant une diversité des moyens offerts et le souhait affiché du dirigeant de poursuivre l'an prochain cette première opération.

#### **A propos de la FAS**

La Fédération Française des Associations d'Actionnaires Salariés et Anciens Salariés rassemble les associations d'actionnaires salariés et anciens salariés qui se sont constituées au sein des entreprises françaises, des PME non cotées jusqu'aux grands groupes internationaux. Elle représente les 3,5 millions d'actionnaires salariés en France. Organisé en partenariat avec Amundi et LHH-Altedia, le Grand Prix de la FAS récompense chaque année les sociétés françaises qui participent activement au développement de l'actionnariat.

[www.fas.asso.fr](http://www.fas.asso.fr)

#### **Contact presse :**

Amélie Vérone – Tél : 01 44 82 54 54 – email : [averone@fargo.agency](mailto:averone@fargo.agency)